

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE

Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 460-1 intitulé:
Règlement modifiant l'étendue de la zone 136 R à partir de la zone 144 R

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 460-1 intitulé « **Règlement modifiant l'étendue de la zone 136 R à partir de la zone 144 R** ».

Lors de l'assemblée du 6 octobre 2020, le Conseil municipal a procédé à l'adoption du projet de règlement 460-1 par la résolution 20201006-12. En vertu du décret 2020-049 du gouvernement du Québec, le Conseil municipal se pourvoira du processus de consultation publique écrite permise en vertu dudit décret.

Ainsi, les personnes intéressées à se prononcer sur le projet de règlement 460-1 pourront faire parvenir aux coordonnées suivantes:

Mme France Lecompte
urbanisme@st-anselme.ca
Date limite : Le 23 octobre 2020

Les commentaires reçus seront soumis à l'attention du Conseil municipal. Une fois ces derniers reçus, le Conseil municipal pourra décider de transmettre le règlement à la MRC de Bellechasse pour fin d'approbation. Le présent projet est assujéti à la procédure d'approbation référendaire.



Le projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant l'étendue de la zone 136 R à même la zone 144 R** » portant le numéro 460-1 vise à modifier la limite de la zone 136 R en y incluant les lots 5 494 376 et 5 494 672 localisés dans la zone 144 R.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité de Saint-Anselme au www.st-anselme.ca ou durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Anselme, ce huitième jour du mois d'octobre deux mille vingt.



Louis Felteau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n° 437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 9 h et 17 h dans la journée de ce 8e jour du mois d'octobre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour d'octobre deux mille vingt.

Signé: _____

Secrétaire-trésorier

